

### REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

# PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

**Vendredi 8 septembre deux mille vingt trois**, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 14

<u>Président</u>: Alexis BADOIL, Maire. Secrétaire élu : André BASTION.

13 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Arnaud VERNAY, Cindy GIUOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

1 membre absent : Colette PERIER.

1 procuration : Colette PERIER à Sylviane FAYOT.

------

L'ordre du jour est établi comme suit :

- 1. Bilan 2022-2023 de la cantine scolaire.
- Point urbanisme.
- 3. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- 4. Projets et travaux en cours.
- 5. Compte rendu des commissions.
- 6. Informations et questions diverses.

### Le Conseil Municipal:

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juillet 2023.
- Entend le bilan de l'association de la cantine scolaire pour l'année 2022-2023 et valide le versement par l'association à la mairie de 7 500 € pour le remboursement des dépenses engagés par la commune. (délibération 49.2023) Il est également proposé, vu la hausse des fournitures, d'augmenter le ticket de cantine de 0.10 €, soit 4.40 €. La composition du nouveau bureau est transmise : François THIZY, Président, Marjorie RONZON, secrétaire, Anne-Laure JACOUTY et Lucie GRISOT, trésorières.
- Entend le bilan de la garderie payante du soir. Depuis sa mise en place il y a 3 ans, le nombre d'enfants est en augmentation continue. Malgré le coût pour la commune le service est reconduit.

PV08092023 1-2



# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE

## COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

# PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

Lundi dix sept juillet deux mille vingt trois, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL. Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 14

<u>Président</u>: Alexis BADOIL, Maire. Secrétaire élu : André BASTION.

13 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Virginie MASSE, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Arnaud VERNAY, Cindy GIUOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

1 membre absent : Colette PERIER.

1 procuration : Colette PERIER à Sylviane FAYOT.

L'ordre du jour est établi comme suit :

- 1. Bilan 2022-2023 de la cantine scolaire.
- 2. Point urbanisme.
- 3. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
- 4. Projets et travaux en cours.
- 5. Compte rendu des commissions.
- 6. Informations et questions diverses.

#### Le Conseil Municipal:

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juillet 2023.
- Entend le bilan de l'association de la cantine scolaire pour l'année 2022-2023 et valide le versement par l'association à la mairie de 7 500 € pour le remboursement des dépenses engagés par la commune. (délibération 49.2023) Il est également proposé, vu la hausse des fournitures, d'augmenter le ticket de cantine de 0.10 €, soit 4.40 €. La composition du nouveau bureau est transmise : François THIZY, Président, Marjorie RONZON, secrétaire, Anne-Laure JACOUTY et Lucie GRISOT, trésorières.
- Entend le bilan de la garderie payante du soir. Depuis sa mise en place il y a 3 ans, le nombre d'enfants est en augmentation continue. Malgré le coût pour la commune le service est reconduit.

PV08092023 1-2